

Compte administratif et compte de gestion 2012 du budget annexe du lotissement Dumaine de la Josserie

Le rapporteur,

☞ rappelle que le conseil municipal, par délibération n°30/12 en date du 1^{er} octobre 2012, a acté la dissolution du budget annexe «lotissement Dumaine de la Josserie». Le compte de gestion 2012, dressé par le comptable public, ainsi que le compte administratif 2012, dressé par M. le Maire, font apparaître que les soldes des comptes sont à zéro.

Par conséquent, le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver ces deux comptes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par M. le Maire.

VOTE : à l'unanimité

(M. le maire est sorti au moment du vote)

APPROUVE :

le compte de gestion de l'exercice 2012 dressé par le comptable public.

VOTE : à l'unanimité